

Djelfa le 16/11/2023

A

Monsieur AIDI LAKHDAR  
Rue Kholofa bloc 120/11 DJELFA

Réf : AT/SDT/DRT/ 022023

Objet : Mise en demeure N°02

Suite aux travaux d'infrastructures d'accueil pose et raccordement câble à fibres optiques au profit de OTA tronçon relais el khemis – Ain Ouassara OTA qui vous sont confiés.

Et malgré notre mise en demeure N° 01, il nous a été donné de constater que les travaux n'ont pas été achevés à ce moment, le délai qui vous a été accordé est dépassé. et la situation demeure la même.

Pour cela, je vous mets en demeure une deuxième fois d'achever les travaux dans 08 jours, dépassé ce délai, la direction est dans l'obligation d'appliquer les clauses du contrat.

Salutations respectueuses.

Le Directeur Opérationnel des télécoms  
Djelfa



Alger, le 16/11/2023  
Le Directeur Opérationnel des  
Télécommunications de S.A. ALGERIE TELECOM  
Mr: AIDA Nobil